

ECHANGE INDIVIDUEL D'ÉLÈVE AVEC UN PARTENAIRE GERMANOPHONE CONNU

Formulaire d'inscription - année 2023 / 2024

Individueller Schulaustausch mit einer/m selbstgefundenen Partner/in
Anmeldeformular

Si besoin, voir procédure détaillée dans le document :
Echange individuel avec partenaire germanophone connu – principes et modalités

http://www.ac-strasbourg.fr/echanges_individuels/

Nom et prénom de l'élève francophone participant :
Name und Vorname der/s französischsprechenden Schüler/in

Cochez la case adéquate :

ECHANGE INTER-
ETABLISSEMENTS

*Les deux élèves partenaires se
connaissent grâce à un échange de
classe entre leurs deux établissements
Die zwei Partnerschüler/innen kennen
sich seit einer durch die Schulen
organisierten Schülerbegegnung.*

RENOUELEMENT
D'ECHANGE

*Les deux élèves partenaires se sont connus
lors d'un échange individuel précédent et
souhaitent faire un nouvel échange avec le
même partenaire.
Die zwei Partnerschüler/innen haben sich
zusammen einen Einzelaustausch gemacht.*

ECHANGE AVEC UN
PARTENAIRE PRIVE

*Les deux élèves partenaires se sont connus d
manière privée, par l'intermédiaire de leurs
familles, d'amis, ou d'un site Internet.
Die zwei Partnerschüler/innenn haben sich
privat kennen gelernt (über Internet,
Familienkontakte, Freunde...)*

Séjour de l'élève francophone à l'étranger

*Aufenthalt der/s französischsprachigen
Schülerin/Schülers im Ausland*

Informations sur l'élève francophone

- Nom et prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Adresse email de la famille :**
- Numéro de téléphone :
- Adresse :
- Code postal et commune :
- Classe :
- Cursus bilingue ou abibac : oui non
- Moyen(s) de transport utilisé pour se rendre chez le
partenaire (aller-retour) :

Séjour de l'élève germanophone en France

*Aufenthalt der/s deutschsprachigen Schülerin/Schülers in
Frankreich*

Informationen über den deutschsprachigen Partner

- Name und Vorname der Schülerin / des Schülers:
- Geburtsdatum :
- Anschrift :
- Postleitzahl und Ort :
- Bundesland (D)/ Kanton (CH):
- Staat :
- Klasse :
- Verkehrsmittel, um zur Gastfamilie zu kommen.

DUREE de l'échange : _____ (nombre de jours ou de semaines chez le/la partenaire)

Accord relatif à la mise en œuvre d'un échange individuel d'élèves dans un établissement du second degré

Einverständniserklärung zur Durchführung eines individuellen Schüleraustausches

Le présent accord (p.2 et 3) est relatif à la mise en oeuvre de l'échange individuel des deux élèves nommés ci-dessous sur temps scolaire. Par cet accord, le chef de l'établissement français de l'académie de Strasbourg autorise le départ de l'élève francophone et s'engage à accueillir l'élève germanophone dans les meilleures conditions, sur temps scolaire aux dates indiquées ci-dessous. Le chef d'établissement n'est pas responsable des deux élèves en dehors du temps scolaire.

Informations sur l'établissement français	Informationen über die Schule der/s deutschsprachigen Partnerin/Partners
<p>Nom et adresse complète de l'établissement</p> <p>Nom et prénom du professeur tuteur de cet échange (obligatoire) :</p> <p>Adresse courriel de l'enseignant tuteur : (obligatoire)</p>	<p>Name und Anschrift der Schule</p>
Séjour de l'élève francophone à l'étranger	Aufenthalt der/s deutschsprachigen Schülerin/Schülers in Frankreich
<p>Dates/ Daten:</p> <p>Du/ vom _____ au / zum _____</p>	<p>Dates/ Daten:</p> <p>Du/ vom _____ au / zum _____</p>
Informations sur l'élève francophone	Informationen über die/en deutschsprachigen Partner/in
<p>Nom et prénom de l'élève :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Adresse complète :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Courriel des parents :</p>	<p>Name und Vorname der/des Schülers/Schülerin:</p> <p>Geburtsdatum :</p> <p>Anschrift :</p> <p>Telefonnummer:</p> <p>Email der Eltern :</p>

Article 1 : objectifs de l'échange individuel d'élèves / Ziele des individuellen Schüleraustausches

Cet échange a pour objectif l'amélioration des compétences linguistiques et interculturelles des participants dans le cadre d'un séjour d'immersion en milieu scolaire et familial. Les compétences linguistiques des élèves doivent être développées dans la langue du pays d'accueil.

Ziele des Austausches sind die Verbesserung der sprachlichen und interkulturellen Kompetenzen der Teilnehmenden im Rahmen eines Aufenthaltes mit Unterbringung in der Gastfamilie und Besuch der Gastschule. Sprachkompetenzen werden in der Sprache des Gastlandes entwickelt.

Article 2 : activités / Aktivitäten

L'établissement d'accueil s'engage à proposer à chaque participant un emploi du temps adapté. Les établissements d'accueil favoriseront autant que possible l'intégration des élèves à la vie quotidienne de l'établissement (sorties, événements particuliers, ateliers, clubs, etc.).

Die Gastschule engagiert sich, jeder/m Teilnehmer/in einen passenden Stundenplan anzubieten. Die/der Gast Schüler/in soll so viel wie möglich ins Alltag der Schule integriert werden (Ausflüge, besondere Ereignisse, AG, ...)

Article 3 : encadrement / Betreuung

Les deux participants au programme d'échange individuel sont accompagnés, pour leur séjour en établissement scolaire, par un **professeur référent spécialement désigné (professeur tuteur)**.

Le règlement intérieur de l'établissement scolaire d'accueil s'impose aux élèves accueillis.

Die zwei Austauschschüler/innen werden von einer für den Aufenthalt in der Schule zuständigen Lehrkraft (Tutor/ Tutorin) betreut. Während des Aufenthalts müssen die Schüler/innen die in der Gastschule geltenden Regeln beachten.

Article 4 : accueil et hébergement / Empfang und Unterbringung

Dans les deux pays, les élèves participant à l'échange sont pris en charge par les familles d'accueil à leur point d'arrivée dans le pays. Les élèves sont ensuite pris en charge et hébergés par les familles d'accueil qui mettent tout en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves en échange. Chaque famille organise le voyage aller-retour de son enfant jusqu'au domicile de la famille d'accueil.

In den zwei Ländern werden die teilnehmenden Schüler/innen bei ihrer Ankunft im Gastland von der Gastfamilie empfangen. Sie werden dann von der Gastfamilie betreut und untergebracht. Die Gastfamilie gibt sich Mühe, die Integration der/s Gastschülerin/Gastschülers zu fördern. Jede Familie organisiert die Hin- und Rückfahrten ihres Kindes bis zum Wohnort der Gastfamilie.

Article 5 : financement / Finanzierung

Les familles partenaires s'accordent entre elles sur la prise en charge des frais liés à l'échange : frais de transport aller-retour jusqu'au domicile de la famille d'accueil, frais de restauration, frais de transports scolaires, autres frais éventuels.

Die Familien der zwei Partnerschüler/innen einigen sich auf die Kostenübernahme: Kosten für die Fahrt bis zur Gastfamilie, Verpflegungskosten, Schulfahrtkosten, weitere mögliche Kosten.

Article 6 : responsabilité civile et couverture des risques / Haftungen und Deckung der Risiken

Le chef d'établissement qui a autorisé l'échange est responsable de sa mise en œuvre sur le temps scolaire. Le chef de l'établissement d'accueil est responsable des participants sur le temps scolaire, dans l'amplitude horaire des enseignements et activités de la classe à laquelle ils sont intégrés. Chaque famille vérifie que les assurances souscrites sont également valables pour le séjour de son enfant dans le pays étranger d'accueil.

Die/der Leiter/in der Schule, die/der den Austausch genehmigt hat, ist für seine Durchführung während der regulären Schulstunden verantwortlich. Während der regulären Schulstunden haftet die/der Leiter/in der Gastschule für die Teilnehmer/in, das heißt so lange die Teilnehmenden Unterricht haben. Jede Familie stellt auch sicher, dass die nötigen Versicherungen für den Aufenthalt des Kindes im Ausland auch gelten.

Article 7 : durée de l'accord / Dauer der Einverständniserklärung

Le présent accord est conclu pour les dates inscrites en page 2 du formulaire.

Die vorliegende Einverständniserklärung gilt für die Dauer des Austauschs (Siehe Austauschdaten auf Seite2).

Lieu et date :

**Nom et signature du chef
d'établissement allemand**

Cachet de l'établissement allemand

Conditions de participation aux programmes d'échanges individuels académiques

Teilnahmebedingungen

PIECES COMPLEMENTAIRES QUE L'ELEVE FRANÇAIS DOIT AVOIR SUR LUI LORS DE SON SEJOUR A L'ETRANGER :

- Copie de l'assurance accident et responsabilité civile (valable dans l'Union Européenne)
- Carte européenne d'assurance maladie (à demander très tôt auprès de la caisse d'assurance maladie)
- Transfert de l'autorité parentale (page 6 de ce dossier)
- Autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale (cerfa 15646 -01)

1. Le participant

Les participants mineurs, les parents ou les tuteurs légaux doivent signer le formulaire d'inscription. Tous les participants s'engagent à respecter le règlement de l'école et les règles de la famille d'accueil.

Bei minderjährigen Teilnehmenden müssen die Eltern bzw. die gesetzlichen Vertreter/innen den Antrag mit unterschreiben. Alle Teilnehmenden verpflichten sich, den Anweisungen der Veranstalter/innen und der Gastfamilien Folge zu leisten.

2. Engagement de la famille d'accueil en France

En acceptant la proposition d'échange, les parents s'engagent à recevoir le partenaire de leur enfant. L'échange repose sur le principe de la réciprocité. Les parents du participant prennent la même responsabilité pour le jeune hôte que pour leur propre enfant (transfert de l'exercice des droits et des devoirs de garde et de surveillance). Ils aident l'élève étranger à s'adapter à un nouveau mode de vie. La famille d'accueil s'engage à parler français avec l'hôte. Pour l'élève étranger, elle prend en charge l'hébergement, la nourriture et les frais de transports pour se rendre à l'école.

Durch die Annahme eines Austauschgebots entsteht die Verpflichtung, die/en Austauschpartner/in aufzunehmen. Der Austausch wird auf der Grundlage der Gegenseitigkeit durchgeführt. Die Austauscheltern übernehmen für den jungen Gast die gleiche Verantwortung wie für ihr eigenes Kind. Sie versuchen, dem ausländischen Jugendlichen die Eingewöhnung in den neuen Lebenskreis zu erleichtern. Die aufnehmende Familie verpflichtet sich, mit dem Gast Französisch zu sprechen. Sie übernimmt die Unterkunft, die Verpflegung und die Fahrkarten zur Schule der/s Gastschülerin /Gastschülers.

3. Comportement pendant l'échange

Le participant mineur s'engage à faire des efforts pour communiquer avec son partenaire et sa famille d'accueil germanophone. Lors de l'accueil en France, il s'engage à proposer à son partenaire des activités communes en dehors du temps scolaire. Le participant mineur s'engage à limiter le temps passé devant l'ordinateur ou l'écran de son téléphone mobile, lorsqu'il reçoit son partenaire en France ou séjourne chez son partenaire germanophone. Les parents ou responsables légaux du participant doivent veiller à cette bonne conduite.

Die minderjährigen Teilnehmenden verpflichtet sich dazu, sich Mühe zu geben, mit ihrer/seinem Austauschpartner/in und deren/dessen Familie zu kommunizieren. Während des Aufenthaltes in Frankreich sollte die Teilnehmenden ihre/rm Partner/in ausserhalb der Schulzeit gemeinsame Aktivitäten/ Beschäftigungen vorschlagen. Die Teilnehmenden verpflichten sich dazu, die am Computer oder mit seinem Handy verbrachte Zeit zu begrenzen, wenn die/ der Partner/in bei ihr/ihm wohnt oder wenn sie/er bei ihrem/seinem Partner wohnt. Die Eltern oder gesetzliche Vertreter/innen sollten darauf achten.

4. Désistement ou interruption de l'échange

L'établissement et le Rectorat devront être impérativement informés par écrit si l'élève doit annuler ou interrompre l'échange. Une interruption de l'échange pour des raisons autres que médicales ne devrait être

envisagée que si une poursuite de l'échange apparaît impossible.

Falls ein Abbruch des Austauschs nötig zu sein scheint, müssen die Schule/ Gymnasium und die Schulbehörde sofort schriftlich benachrichtigt werden. Ein Abbruch des Austauschs aus anderen als gesundheitlichen Gründen sollte nur in Erwägung gezogen werden, wenn eine Fortsetzung unzumutbar erscheint.

5. Maladie ou accident

En cas de maladie ou d'accident, le tuteur légal donne son accord pour tous les soins médicaux qui seront jugés médicalement nécessaires pour le bien de son enfant.

Für den Fall einer Erkrankung oder eines Unfalls ist der gesetzliche Vertreter mit der Ausführung aller ärztlichen Behandlungen einverstanden, die für das Wohl des Kindes ärztlich als notwendig erachtet werden.

6. Assurance maladie et responsabilité civile

Le participant doit être couvert pour la durée du séjour par une assurance maladie, accident et responsabilité civile.

Die Teilnehmenden müssen für die Dauer des Aufenthaltes eine Kranken-, Unfall- u. Haftpflichtversicherung haben.

7. Responsabilités

Les instances éducatives des deux pays n'ont pas le statut d'une agence de voyages. Il appartient à la famille de prendre contact avec la famille du correspondant allemand et d'organiser le voyage aller-retour de leur enfant. Il s'agit de voyages à caractère privé qui sont entrepris par les élèves et les parents en toute responsabilité. Les employés des instances éducatives françaises, allemandes, autrichiennes ou suisses sont exclus de toute responsabilité.

Die Schulverwaltungen in Frankreich, Deutschland, Österreich und in der Schweiz stellen die Beziehungen zu den ausländischen Partnerorganisationen oder Schulen her. Eine reiserechtliche Vermittlertätigkeit ist nicht gegeben. Auch wenn die Schülergruppe von Reiseleitern begleitet und betreut wird, handelt es sich bei den Reisen um private Unternehmungen, die von Schülerinnen, Schülern und Erziehungsberechtigten in eigener Verantwortung unternommen werden. Jede Haftung der Schulverwaltungen und ihrer Bediensteten ist ausgeschlossen.

8. Neutralité sur les questions politiques et religieuses

La famille d'accueil est tenue de rester dans la neutralité sur les questions religieuses et politiques.

Die Gastfamilie ist gehalten, in religiösen und politischen Fragen Neutralität zu bewahren.

9. Avis du chef d'établissement et de l'équipe pédagogique

Toute inscription sans accord du chef d'établissement ni nomination d'un professeur responsable de l'échange individuel ne sera pas valable.

Anmeldungen ohne Zustimmung der Schule und ohne Benennung eines Betreuungslehrkraft können nicht berücksichtigt werden.

Par ma signature, je reconnais et accepte les conditions de participation ci-dessus.

Durch meine Unterschrift erkenne ich die oben genannten Teilnahmebedingungen an.

Fait à (Ville/ Ort):

Date (Datum):

Signature de l'élève (obligatoire) :

Signature des responsables légaux (obligatoire) :

Transfert de responsabilité parentale pour un élève mineur participant à un échange individuel scolaire

Erklärung der Erziehungsberechtigten

Je, soussigné(e), (*Ich, die/der Unterzeichnende*) _____

Né/e le (*Geboren am*): _____ à (*in*) _____

Domicilié à (*Wohnort*) _____

Agissant en qualité de (*handelnd in meiner Eigenschaft als*): mère (*Mutter*) père (*Vater*)
 tuteur (*Vormund*) parent exerçant le droit de garde (*das Sorgerecht ausübende/r Verwandte/r*)

autorise le mineur (*erlaubt dem Minderjährigen*),

Nom (*Name*): _____ Prénom (*Vorname*): _____

né/e le (*geboren am*): _____ à (*in*) _____

Domicilié à (*wohnhaft in*) : _____

à effectuer un séjour à l'étranger à _____ Ville/ Ort : _____

(*sich in ... aufzuhalten vom ...bis ...*) Pays / Land : _____

du (date de départ) : _____ au (date de retour) : _____

et je m'engage à respecter les points suivants :

- Je transmets les droits et devoirs de garde au responsable légal de l'élève-partenaire.
(*Ich übertrage die Sorgerechte und -pflichten an die/den sie/ihn aufnehmende(n) Erziehungsberechtigte(n) der Austauschpartnerin / des Austauschpartners.*)
- Je déclare que j'accueillerai dans notre famille l'élève partenaire et le prendrai en charge.
(*Gleichzeitig erkläre ich, dass ich die Austauschpartnerin/ den Austauschpartner bei uns aufnehmen und die Sorgerechte und -pflichten für sie/ihn übernehmen werde.*)
- En cas de maladie ou d'accident, les parents seront dans la mesure du possible informés afin de convenir des soins nécessaires à dispenser.
(*Wenn möglich werden die Eltern im Falle einer Krankheit oder eines Unfalls darüber informiert, damit sie sich mit der Gastfamilie über eine notwendige ärztliche Behandlung verständigen können.*)
- Je m'engage à ce que mon fils/ma fille soit assuré(e) pour la durée du séjour contre maladie, accident et à responsabilité civile.
(*Die Eltern bestätigen, dass ihr Sohn /ihre Tochter für die Dauer des Aufenthaltes in Deutschland/ der Schweiz/ Österreich gegen Krankheit, Unfall- und Haftpflicht versichert ist.*)
- J'autorise mon fils/ma fille à pratiquer du sport (comme la natation, l'équitation, le ski, etc. – restrictions à préciser à la famille d'accueil si besoin).
(*Die Eltern geben die Erlaubnis, dass ihr Sohn/ihre Tochter Sport wie Schwimmen, Reiten, Ski, usw., ausüben darf.*)
- J'autorise mon fils/ma fille à circuler à vélo. (*Ich erlaube mein Kind, mit dem Rad zu fahren.*)
- Concernant les sorties en soirée, les modalités sont à mettre au point **entre les familles, au préalable**.
(*Die Familien besprechen im Vorherein miteinander, welche Regeln sie für abendliches Ausgehen für richtig halten.*)

A _____, le _____

Signature des responsables légaux
Unterschrift des/der Erziehungsberechtigten